

Accord-Cadre à bons de commandes
« Investissement technique pour la salle culturelle
et de festivités LA STELLA à La Trinité (06) »

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :
Mairie de La Trinité
19, rue hôtel de ville
06340 La Trinité

Téléphone : 04.93.27.64.09
Fax : 04.93.54.90.91

Adresse Internet : <https://villedelatrinite.fr/>
Courriel : jessica.gaudin@villelt.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Ordonnateur : Monsieur le Maire : Ladislav POLSKI

Marché mutualisé avec l'établissement public local « Stellae »
Président : M. Ladislav POLSKI



Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

« Investissement technique pour la salle culturelle et de festivités LA STELLA à La Trinité (06) » - L'accord-cadre a pour objet de définir les spécifications techniques et fonctionnelles relatives à la fourniture des premiers équipements techniques destinés à la salle culturelle et de festivités « La Stella ».

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison :

Salle culturelle LA STELLA
Place Jean Moulin
06340 LA TRINITE

CPV global à la consultation

CPV principal : 32342410-9

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 32342410-9

lot n°2 : CPV principal : 32342410-9

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Équipement technique

Lot n°2 Équipement de fonctionnement

Pour le Lot n°1 Équipement technique

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de **205 000 euros HT.**

Pour le Lot n°2 Équipement de fonctionnement

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de **15 000 euros HT.**

Variantes

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Durée

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 14 mois.

De la notification de l'accord-cadre prévue en novembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature se fait au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Les critères sont différenciés par lots.

Critères :

LOT 1 : Equipement technique

1. Critère Prix des prestations au vu du DQE

pondéré à 50 sur 100 points.

2. Critère Valeur technique

pondéré à 50 sur 100 points.

2.1. Qualité du matériel proposé = 15 points

Respect des exigences techniques minimales demandées. Le candidat fournira les fiches techniques du matériel proposé.

2.2. Maintenance = 10 points

Le candidat présentera les modalités d'exécution des prestations de maintenance du matériel et les prestations incluses (maintenance, remplacement des pièces, réparabilité des matériels proposés). Il précisera les moyens mis en œuvre pour assurer l'assistance (disponibilité de la « Hot Line », déplacement sur site en cas de besoin...) et les délais de prise en charge et de résolution des pannes.

2.3. Moyens humains et matériels = 10 points

2.4. Délai de livraison = 10 points

2.5. Valeur environnementale = 5 points

Démarche éco-responsable de l'entreprise (Référentiel et certifications)
Démarche conditions de travail de l'entreprise (Référentiel et certifications)
Gestion des déchets (Note explicative détaillée)

Notation :

Sur 5 points :

Absence de réponse : 0
Réponse très insuffisante : 1
Moyen (réponse partielle ou manquant de cohérence) : 2
Correct mais trop généraliste : 3
Bonne réponse, conforme aux attentes : 4
Excellente réponse, pertinente, réponse de qualité supérieure aux attentes : 5

Sur 10 points :

Absence de réponse : 0
Réponse très insuffisante : 2
Moyen (réponse partielle ou manquant de cohérence) : 4
Correct mais trop généraliste : 6
Bonne réponse, conforme aux attentes : 8
Excellente réponse, pertinente, réponse de qualité supérieure aux attentes : 10

Sur 15 points :

Absence de réponse : 0
Réponse très insuffisante : 3
Moyen (réponse partielle ou manquant de cohérence) : 6
Correct mais trop généraliste : 9
Bonne réponse, conforme aux attentes : 12
Excellente réponse, pertinente, réponse de qualité supérieure aux attentes : 15

LOT 2

1. Critère Prix des prestations au vu du DQE
pondéré à 50 sur 100 points.

2. Critère Valeur technique
pondéré à 50 sur 100 points.

2.1. Qualité du matériel proposé = **25 points**

Respect des exigences techniques minimales demandées. Le candidat fournira les fiches techniques du matériel proposé.

2.2. Moyens humains et matériels = **10 points**

2.3. Délai de livraison = **10 points**

2.4. Valeur environnementale = **5 points**

Démarche éco-responsable de l'entreprise (Référentiel et certifications)
Démarche conditions de travail de l'entreprise (Référentiel et certifications)
Gestion des déchets (Note explicative détaillée)

Notation :

Sur 5 points :

Absence de réponse : 0
Réponse très insuffisante : 1
Moyen (réponse partielle ou manquant de cohérence) : 2
Correct mais trop généraliste : 3
Bonne réponse, conforme aux attentes : 4
Excellente réponse, pertinente, réponse de qualité supérieure aux attentes : 5

Sur 10 points :

Absence de réponse : 0
Réponse très insuffisante : 2
Moyen (réponse partielle ou manquant de cohérence) : 4
Correct mais trop généraliste : 6
Bonne réponse, conforme aux attentes : 8
Excellente réponse, pertinente, réponse de qualité supérieure aux attentes : 10

Sur 25 points :

Absence de réponse : 0
Réponse très insuffisante : 5
Moyen (réponse partielle ou manquant de cohérence) : 10
Correct mais trop généraliste : 15
Bonne réponse, conforme aux attentes : 20
Excellente réponse, pertinente, réponse de qualité supérieure aux attentes : 25

Visite sur site

Une visite sur site n'est pas obligatoire.
Elle est cependant possible.

Pour une prise de RDV, veuillez envoyer un courriel à :



Sacha PERRIN
Directeur Technique
06.18.12.78.32
sacha.perrin@villelt.fr
La Stella
Place Jean Moulin 06340 LA TRINITE
www.ville-de-la-trinite.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 20251007

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2025

Date limite de réception des offres : 07/11/2025 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Négociation :

Le pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Toutefois, s'il décide de négocier, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec **les trois candidats** les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Si le nombre de candidats dont les offres ont été analysées est inférieur à trois, le Pouvoir Adjudicateur procédera à la négociation avec l'ensemble desdits candidats. Les négociations pourront porter sur les différentes caractéristiques de l'offre des candidats afin d'obtenir l'offre économique et techniquement la plus avantageuse. Les modalités de négociations qui se dérouleront **du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre 2025 inclus** seront communiquées aux candidats admis à cette phase, elles pourront se dérouler par écrit ou de manière orale, en distanciel ou en présentiel.

A l'issue des négociations, lorsque le Pouvoir Adjudicateur estimera les négociations suffisamment abouties, les candidats seront invités à remettre leur meilleure proposition technico-financière.

Toute offre finale reçue après la date limite fixée par le Pouvoir Adjudicateur ne sera pas prise en considération.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 04/11/2025 à 17h00.

Il n'y aura de report sur la date de fin de remise des offres.

Le site « LA STELLA » est actuellement en construction.

Fin des travaux prévus : 30 mars 2026.

Les commandes se feront entre novembre 2025 et juillet 2026.

Aucune livraison ne pourra être effectuée avant la fin des travaux. Même si retard.